

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

## CRÉDITS NON RÉPARTIS





## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2020 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

Elle inclut une présentation de la programmation pluriannuelle des crédits de la mission, de leur évolution et des principales réformes sur la période 2018-2020.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2020 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2019 il a été décidé de retraiter, lorsque cela était nécessaire, les données de la loi de finances pour 2019 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2020.

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

### ■ La présentation des crédits et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2020 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

### ■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



## TABLE DES MATIÈRES

---

Mission

**CRÉDITS NON RÉPARTIS** 7

Présentation de la programmation pluriannuelle 8

Récapitulation des crédits 9

Programme 551

**PROVISION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS PUBLIQUES** 11

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 12

Justification au premier euro 15

Programme 552

**DÉPENSES ACCIDENTELLES ET IMPRÉVISIBLES** 17

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 18

Justification au premier euro 21



### MISSION

---

#### CRÉDITS NON RÉPARTIS

<a href="#">Présentation de la programmation pluriannuelle</a>	8
<a href="#">Récapitulation des crédits</a>	9

**Crédits non répartis**

Mission | PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

**PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE****ÉVOLUTION DES CRÉDITS****Plafonds de la mission sur le périmètre de la norme de dépenses pilotables  
au format du PLF pour 2020**

(en millions d'euros)

	LFI 2019	PLF 2020	2021	2022
Crédits de paiement	177	150	24	261



## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	Variation 2020 / 2019 en %	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	Variation 2020 / 2019 en %
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	52 749 773	26 000 000	-50,71	52 749 773	26 000 000	-50,71
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	52 749 773	26 000 000	-50,71	52 749 773	26 000 000	-50,71
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	424 000 000	0,00	124 000 000	124 000 000	0,00
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	424 000 000	0,00	124 000 000	124 000 000	0,00
<b>Total pour la mission</b>	<b>476 749 773</b>	<b>450 000 000</b>	<b>-5,61</b>	<b>176 749 773</b>	<b>150 000 000</b>	<b>-15,13</b>

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	26 000 000	0	26 000 000	0
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	26 000 000	0	26 000 000	0
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	0	124 000 000	0
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	0	124 000 000	0
<b>Total pour la mission</b>	<b>450 000 000</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>

## Crédits non répartis

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	Variation 2020 / 2019 en %	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	Variation 2020 / 2019 en %
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	52 749 773	26 000 000	-50,71	52 749 773	26 000 000	-50,71
<i>Titre 2 - Dépenses de personnel</i>	52 749 773	26 000 000	-50,71	52 749 773	26 000 000	-50,71
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	424 000 000	0,00	124 000 000	124 000 000	0,00
<i>Titre 3 - Dépenses de fonctionnement</i>	424 000 000	424 000 000	0,00	124 000 000	124 000 000	0,00
<b>Total pour la mission</b>	<b>476 749 773</b>	<b>450 000 000</b>	<b>-5,61</b>	<b>176 749 773</b>	<b>150 000 000</b>	<b>-15,13</b>
<b>dont :</b>						
<i>Titre 2 - Dépenses de personnel</i>	52 749 773	26 000 000	-50,71	52 749 773	26 000 000	-50,71
Autres dépenses :	424 000 000	424 000 000	0,00	124 000 000	124 000 000	0,00
<i>Titre 3 - Dépenses de fonctionnement</i>	424 000 000	424 000 000	0,00	124 000 000	124 000 000	0,00

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	26 000 000	0	26 000 000	0
<i>Titre 2 - Dépenses de personnel</i>	26 000 000	0	26 000 000	0
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	0	124 000 000	0
<i>Titre 3 - Dépenses de fonctionnement</i>	424 000 000	0	124 000 000	0
<b>Total pour la mission</b>	<b>450 000 000</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>
<b>dont :</b>				
<i>Titre 2 - Dépenses de personnel</i>	26 000 000	0	26 000 000	0
Autres dépenses :	424 000 000	0	124 000 000	0
<i>Titre 3 - Dépenses de fonctionnement</i>	424 000 000	0	124 000 000	0

PROGRAMME 551

---

## **PROVISION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS PUBLIQUES**

MINISTRE CONCERNÉ : GÉRALD DARMANIN, MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

<a href="#">Présentation des crédits et des dépenses fiscales</a>	<a href="#">12</a>
<a href="#">Justification au premier euro</a>	<a href="#">15</a>

**Provision relative aux rémunérations publiques**

Programme n° 551 | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES**

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	26 000 000	0
<b>Total</b>	<b>26 000 000</b>	<b>0</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	26 000 000	0
<b>Total</b>	<b>26 000 000</b>	<b>0</b>

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	52 749 773	0
<b>Total</b>	<b>52 749 773</b>	<b>0</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	52 749 773	0
<b>Total</b>	<b>52 749 773</b>	<b>0</b>

## Provision relative aux rémunérations publiques

Programme n° 551 | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	52 749 773	26 000 000	0	52 749 773	26 000 000	0
Rémunérations d'activité	52 749 773	26 000 000	0	52 749 773	26 000 000	0
<b>Total</b>	<b>52 749 773</b>	<b>26 000 000</b>	<b>0</b>	<b>52 749 773</b>	<b>26 000 000</b>	<b>0</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	26 000 000	0	26 000 000	26 000 000	0	26 000 000
<b>Total</b>	<b>26 000 000</b>	<b>0</b>	<b>26 000 000</b>	<b>26 000 000</b>	<b>0</b>	<b>26 000 000</b>

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

La « dotation pour mesures générales en matière de rémunération » assure le financement de mesures « dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits » (article 7-I-2° de la loi organique relative aux lois de finances). Cette provision est répartie en cours de gestion dans la limite des crédits ouverts, par arrêté ministériel (article 11 de la loi organique relative aux lois de finances).

En projet de loi de finances pour 2020, le montant de la dotation est fixé à 26 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Ces crédits sont destinés à financer des mesures annoncées lors du rendez-vous salarial entre le ministre de l'action et des comptes publics et les organisations syndicales de 2019 :

- La revalorisation du régime indemnitaire de certains corps de la filière sociale ;
- La revalorisation du barème de remboursement des frais de repas des agents en formation ou en mission de 15,25 € à 17,5 € ;
- Le déploiement du forfait mobilité durable pour inciter les agents à effectuer les trajets domicile-travail en mobilité douce.

**Provision relative aux rémunérations publiques**

Programme n° 551 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 100,0%****Provision relative aux rémunérations publiques**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	26 000 000	0	<b>26 000 000</b>	0
Crédits de paiement	26 000 000	0	<b>26 000 000</b>	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	26 000 000	26 000 000
Rémunérations d'activité	26 000 000	26 000 000
<b>Total</b>	<b>26 000 000</b>	<b>26 000 000</b>



PROGRAMME 552

---

### DÉPENSES ACCIDENTELLES ET IMPRÉVISIBLES

MINISTRE CONCERNÉ : GÉRALD DARMANIN, MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

<a href="#">Présentation des crédits et des dépenses fiscales</a>	18
<a href="#">Justification au premier euro</a>	21

**Dépenses accidentelles et imprévisibles**

Programme n° 552 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES**

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	0
<b>Total</b>	<b>424 000 000</b>	<b>0</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	124 000 000	0
<b>Total</b>	<b>124 000 000</b>	<b>0</b>

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	0
<b>Total</b>	<b>424 000 000</b>	<b>0</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	124 000 000	0
<b>Total</b>	<b>124 000 000</b>	<b>0</b>

**Dépenses accidentelles et imprévisibles**

Programme n° 552 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	424 000 000	424 000 000	0	124 000 000	124 000 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	424 000 000	424 000 000	0	124 000 000	124 000 000	0
<b>Total</b>	<b>424 000 000</b>	<b>424 000 000</b>	<b>0</b>	<b>124 000 000</b>	<b>124 000 000</b>	<b>0</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	0	424 000 000	424 000 000	0	124 000 000	124 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>424 000 000</b>	<b>424 000 000</b>	<b>0</b>	<b>124 000 000</b>	<b>124 000 000</b>

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

L'article 7-I-1° de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit, au sein de la mission « Crédits non répartis », « une dotation pour dépenses accidentelles, destinée à faire face à des calamités, et pour dépenses imprévisibles ». Cette provision permet le financement, en cours de gestion, de dépenses urgentes, par exemple des catastrophes naturelles en France ou touchant des intérêts français (comme le rapatriement de Français d'un pays étranger).

L'utilisation de cette dotation doit donc impérativement constituer, notamment au regard de contraintes calendaires, un dernier recours quand tous les autres dispositifs permettant de faire face à des dépenses accidentelles ou imprévisibles ont été mobilisés et que les marges de manœuvre du programme ou de la mission sur lesquelles devrait s'imputer la dépense sont épuisées. Le principe général de responsabilisation des gestionnaires, qui suppose que les aléas en dépense sont couverts prioritairement par l'auto-assurance au sein de leur plafond de crédits, a ainsi vocation à s'appliquer avant tout recours à un décret de dépenses accidentelles ou imprévisibles (DDAI). La dotation inscrite sur le présent programme n'est pas destinée à alimenter des mesures nouvelles décidées de manière discrétionnaire en gestion.

Conformément à l'article 11 de la LOLF, les crédits inscrits sur la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles dans la loi de finances initiale sont répartis en cours d'année par décret, sur d'autres programmes du budget de l'État, dans la limite des besoins et des crédits ouverts.

En projet de loi de finances pour 2020, le montant de la dotation est fixé à 424 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 124 M€ en crédits de paiement (CP), au titre des aléas susceptibles d'intervenir en 2020. À titre conservatoire, elle est inscrite au sein de la catégorie 31 (dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel). La dotation est reconduite depuis 2018, afin de tirer les conséquences de la réduction forte du taux de mise en réserve, de 8 % à 3 % des crédits hors masse salariale : ceci conduit en effet à réduire les capacités de redéploiements interministériels en cas d'événements imprévisibles.

La différence de 300 M€ entre AE et CP est liée à la constitution d'une provision spécifique en AE uniquement destinée à faire face à des besoins d'engagements imprévisibles non encore connus et donc non intégrés aux demandes de crédits des programmes du budget général. Cette provision peut, par exemple, être mobilisée lors des éventuelles prises à bail privées des administrations centrales et déconcentrées. De telles situations, non prévisibles dès lors qu'elles peuvent résulter des décisions urgentes de relocalisation de certaines administrations, à l'initiative des bailleurs ou de l'administration, lorsqu'une opportunité plus efficiente de localisation se présente, ont été constatées à plusieurs reprises sur la période récente. La signature d'un bail privé nécessite, dans ce cas, de disposer rapidement d'AE couvrant la totalité de la durée de ce bail, soit généralement 6 ou 9 ans, et dans certains cas 10, voire 25 ans.

**Dépenses accidentelles et imprévisibles**

Programme n° 552 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 100,0%****Dépenses accidentelles et imprévisibles**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	424 000 000	<b>424 000 000</b>	0
Crédits de paiement	0	124 000 000	<b>124 000 000</b>	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	424 000 000	124 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	424 000 000	124 000 000
<b>Total</b>	<b>424 000 000</b>	<b>124 000 000</b>